

DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette page présente nos engagements en matière d'accessibilité numérique puis définit le niveau de conformité de ce présent site à la réglementation et aux référentiels en vigueur.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment les personnes malvoyantes et malentendantes.

Engagements d'accessibilité numérique

L'Oréal France s'engage à rendre ses sites web (internet, intranet, extranet), applications mobiles, progiciels et mobiliers urbains numériques accessibles conformément à [l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005](#).

A cette fin, L'Oréal France met en œuvre la stratégie et les actions suivantes : [Lien vers le Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027 et plan d'actions](#)

État de conformité

Ce présent site est en cours de mise en conformité au RGAA ([Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité](#)) - version 4.1.2. Pour l'ensemble de nos sites, un cabinet d'audit a été sollicité pour nous accompagner dans l'évaluation de la conformité, dont celle du présent site, et des mesures à mettre en œuvre. Cette présente déclaration sera donc mise à jour dès réception des résultats de cet audit.

Etablissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 13.06.2025.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez nous contacter pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme sur accessibilite@fr.oaccare.com

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits,
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région,
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
Défenseur des droits

Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07